

Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 septembre 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques.

Était absente la conseillère Thérèse Leclerc.

Il y avait 13 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

2023-09-341

**ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 251-6-2023
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS 251, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y
INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX
ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT EN RÉSIDENCE
PRINCIPALE ET EN RÉSIDENCE DE TOURISME »**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les permis et certificats numéro 251 est entrée en vigueur le 14 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2023, et ce, comme il en appert de la résolution 2023-09-340, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet :

1. l'intégration de dispositions relatives aux établissements d'hébergement en résidence principale et en résidence de tourisme sur le territoire de la Ville de Sutton;
2. d'exiger la confirmation, pour tout emplacement non desservi par le service d'aqueduc municipal, que le puits foré sur la propriété permet de fournir de l'eau potable de qualité et en quantité suffisante pour desservir le bâtiment principal et l'usage projeté;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est un règlement de concordance, conformément aux modifications effectuées au plan d'urbanisme par les règlements numéro 114-4-2023 et 114-5-2023, et qu'il ne nécessite pas l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement fera l'objet d'une consultation publique tenue le 27 septembre 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est d'intérêt public d'adopter le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 septembre 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques.

Était absente la conseillère Thérèse Leclerc.

Il y avait 13 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

Sur la proposition de Marc-André Blain
Appuyé par Robert Benoit
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet du Règlement numéro 251-6-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 251, tel qu'amendé, afin d'y intégrer des dispositions relatives aux établissements d'hébergement en résidence principale et en résidence de tourisme ».

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 7^{ième} jour du mois de septembre 2023

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques